brocante.hippodrome@gmail.com
☎ 07.66.09.75.79

Ecole LETONTURIER
Allée des écoliers
22960 PLEDRAN

Plédran, le 31 août 2020

25ème Brocante de l'Amicale Laïque de Plédran le Dimanche 15 novembre 2020

Hippodrome de la Baie à YFFINIAC

Nous sommes heureux de vous adresser ci-joint le règlement de la brocante, le plan ainsi que le contrat d'engagement 2020, que nous vous demandons de nous renvoyer complété, accompagné du règlement et de la copie de votre pièce d'identité, à l'adresse suivante :

Ecole LETONTURIER- Amicale Laïque – Allée des écoliers - 22960 PLEDRAN

Nouveauté 2020 : vous pouvez vous inscrire plus facilement et rapidement en ligne, sur le site Resapuces. Le numéro de la manifestation est le 2332.

Le paiement est possible en ligne.

Nous nous tenons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Nous vous informons que les bénéfices de la vente de mètres linéaires sont au profit des écoles publiques de Plédran. (Les ventes que vous réalisées sont intégralement pour vous.)

Prix des emplacements : ***- 6€ le mètre linéaire à l'intérieur (avec tables)***

- 3 € le ml à l'extérieur (sans tables).

Paiement à l'engagement.

L'Amicale Laïque Plédran

PS : **Vous trouverez sur place : galettes, saucisses, frites, sandwichs, boissons (chaudes ou froides)**

Ecole LETONTURIER
Allée des écoliers
22960 PLEDRAN

Cadre réservé à l'association :
Date de réception : N°inscription :
Emplacement numéro :

25ème Brocante / Vide-grenier – Hippodrome de la Baie
Dimanche 15 novembre 2020

CONTRAT D'ENGAGEMENT

Je soussigné(e) : ……..

Adresse : ……..

Code postal : ……..… Ville……

Tel : ……

Pièce d'identité ☐ Carte d'Identité ☐ Permis de conduire ☐ Autre : n°……..……

Etablie le …… par …… ……

A renseigner Obligatoirement

(Joindre la copie de la pièce d'identité recto/verso)

Nature du stand (marchandises vendues) : ……

- Professionnel ⇢ n° registre du commerce : ……
- Particulier ⇢ Compléter le cadre ci-dessous :

J'atteste sur l'honneur que cette brocante, organisée par l'Amicale Laïque de Plédran le 15 novembre 2020, est ma 1ère ou 2ème brocante de l'année (cf art.10 du présent règlement) :
Signature obligatoire :

Taille de l'emplacement demandé : ☐ Intérieur …..… m (6 €)
Dont nombre de mètres sans table……mètre(s) si besoin
☐ Extérieur …..… m (3 €)

Règlement joint : …… € ☐ chèque (à l'ordre de l'Amicale Laïque de Plédran) ☐ espèces (montant exact)

→ Je souhaite être averti(e) de votre prochaine brocante ☐ oui ☐ non

→ Mon adresse Internet ……
(Pour confirmation de la réservation)

J'accepte le règlement et m'engage à participer à la brocante qui aura lieu sur le site de l'Hippodrome de la Baie à YFFINIAC, le 15 novembre 2020.

Bon pour accord,
Signature

Partie à renvoyer

RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION
Brocante, vide-greniers le Dimanche 15 Novembre 2020
22120 YFFINIAC,
organisé par Amicale Laïque des écoles publiques de Plédran

Exposants :
La manifestation est ouverte : Aux particuliers attestant sur l'honneur de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (art R321-9 du code pénal), en vue de vendre exclusivement des objets personnels usagés. Aux professionnels attestant sur l'honneur d'être soumis au régime de l'article L310-2 du code du commerce (en règle avec la législation en vigueur).Toute personne dont l'activité professionnelle comporte la vente d'objets mobiliers usagés ou acquis à des personnes autres que celles qui les fabriquent ou qui en font le commerce, a l'obligation de tenir un registre d'inventaire contenant une description des objets acquis ou détenus en vue de la vente ou de l'échange et permettant l'identification de ces objets ainsi que celles des personnes qui les ont vendus ou apportés à l'échange (article 321-7 du code pénal). Toute personne devra lors de son inscription justifier de son identité avec la copie de sa carte d'identité (recto verso), permis de conduire ou passeport.

Exposants en alimentaires : Refusés

Installation des exposants :
Les exposants seront placés. Ils devront se présenter le dimanche matin à l'accueil impérativement entre 6h et 8h00 (installation des exposants à l'extérieur de 8h à 9h), sinon ils perdront le bénéfice de l'emplacement. Les exposants ne sont pas autorisés à s'installer sans y avoir été invité par l'organisateur.
Les exposants s'engagent à ne pas remballer avant la clôture de la manifestation, soit 17h30.
Horaires visiteurs : de 09h00 à 18h00,

Réservation obligatoire avant le : 14/11/2020

Inscription définitive : Toute inscription sera validée à réception du paiement intégral qui devra être effectué dans un délai d'**une semaine après réservation en ligne maximum**. Toute réservation papier devra être accompagnée du règlement intégral.
Au delà, l'organisateur se réserve le droit de ne pas prendre en compte la réservation.

Refus d'inscription :
L'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription effectuée par une personne ou une société, ayant participé à une manifestation précédente et qui ne se serait pas acquittée ou se serait acquittée partiellement des obligations lui incombant. De même, l'organisateur se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque les emplacements ont tous été réservés.

Annulation de la manifestation :
L'organisateur fait le maximum pour que la manifestation se déroule dans les conditions prévues.**En fonction de l'évolution de la crise sanitaire, nous nous réservons le droit de vous faire respecter les gestes barrières.** L'organisateur ne peut être tenu pour responsable en cas d'annulation, pour quelque motif que ce soit. L'annulation de la manifestation par l'association, peut donner lieu à un remboursement *(hors frais bancaires si paiement en ligne)* en cas de force majeur.

Responsabilité des exposants :
Les exposants sont seuls responsables des objets exposés et en aucun cas l'organisateur ne peut être tenu pour responsable des litiges tels que perte, vol, casse ou autres dommages. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité.

Remboursement de l'exposant pour absence :
En cas d'annulation par l'exposant, les modalités de remboursement sont les suivantes:

-Si prévenu au moins 1 mois avant la manifestation, l'intégralité de la somme versée sera remboursée;

-Si prévenu entre 1 mois et 15 jours avant la manifestation, la moitié de la somme versée sera remboursée;

- Si prévenu moins de 15 jours avant la manifestation, il n'y aura pas de remboursement.

Ordre d'inscription :
Un emplacement sera attribué à chaque exposant selon son ordre d'inscription, il ne pourra être contesté. Seul l'organisateur sera habilité à faire des modifications si nécessaire.

Responsabilité et sécurité :
L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les exposants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile. Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par l'organisateur, les autorités ou les services de secours.

État de propreté de l'emplacement :
Tous les emplacements devront être rendus dans un parfait état de propreté. Pour cela, un sac poubelle sera remis à chaque exposant lors de son arrivée.

Véhicules :
Les véhicules seront stationnés aux emplacements indiqués par les organisateurs. Aucun véhicule, sauf les services d'incendie, de secours ou de police, ne sera autorisé à circuler dans l'enceinte de la manifestation aux heures d'ouverture au public.

Acceptation du règlement :
La présence à cette journée implique l'acceptation de ce présent règlement. L'organisateur se réserve le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Contact :

Mme JAFFRELOT : 07.66.09.75.79

brocante.hippodrome@gmail.com